

# CF Assurances : Une complémentaire santé collective très favorable au chef d'entreprise

Mutualisation, tarif avantageux, dispense d'avance de l'entreprise pour la partie options... CF Assurances est précurseur sur le marché en proposant une complémentaire santé collective allant au-delà des exigences de l'ANI, tout en présentant des atouts conséquents. Entretien avec son dirigeant, Christian Furléo.

## Comment se décline l'activité de CF Assurances ?

Nous ne faisons que du risque entreprise, axé sur plusieurs domaines :

- la construction : pour les architectes et les entreprises du bâtiment (réseau Carré Bleu, Hydro Sud Direct...). Nous avons notamment des accords en dommages-ouvrages avec de gros promoteurs nationaux;
- les contrats de responsabilité civile pour les fédérations (par exemple des contrats spécifiques pour les adhérents de la Fédération des entreprises de propriété Rhône-Alpes et Sud-Est);
- les assurances des immeubles (en particulier des accords régionaux pour les gros syndic immobiliers indépendants).

## Dans le cadre de la généralisation de la complémentaire santé, vous proposez désormais une collective...

Ce service, qui sera opérationnel à partir du 1<sup>er</sup> juin, sera géré par un ancien directeur en collectif d'une Compagnie d'assurance nationale. Nous travaillons sur le sujet depuis de nombreux mois, ayant notamment milité pour faire disparaître les clauses de désignation, prévues au départ dans l'ANI. Aujourd'hui, les conditions d'application de la complémentaire

## Plus de 50 ans d'expérience dans le risque entreprise

CF Assurances comprend deux cabinets, l'un à Aix-en-Provence de 14 personnes et un second à Lyon depuis le 01.01.2014 suite au rachat d'un cabinet spécialisé dans le risque construction employant 4 personnes. La société a démarré en 2004 avec le rachat par Christian Furléo du cabinet d'Aix, lequel a toujours été dans le risque entreprise depuis sa création en 1962.

La clientèle se compose d'environ 11000 clients allant de 1 à 1000 salariés.

Avec son ancien assureur, face aux difficultés, il était seul ...



Vous pouvez éviter cette situation : 04 42 90 00 34

santé généralisée ne sont pas encore bien définies. Mais, pour notre part, nous avons monté un contrat cadre pour tous nos clients et futurs clients. Il représente une vraie nouveauté dans le sens où nous travaillons avec une mutuelle adhérente de la Mutualité Française, et non avec une compagnie d'assurances comme le font les autres courtiers. Nos clients bénéficieront ainsi des services de la mutuelle.

## Quels sont les autres avantages de ce contrat ?

Tout d'abord son prix forfaitaire, sans conditions d'âge ni d'effectif. Le tarif est calculé sur une moyenne d'âge très basse et la garantie obligatoire sur ce contrat est supérieure à celle prévue par l'Etat. Quatre options supplémentaires peuvent être souscrites par le salarié en direct.

De plus, à la différence des collectives classiques obligeant l'entreprise à faire l'avance globale et à la récupérer ensuite - avec parfois beaucoup de délais - sur le compte du salarié, toutes les parties options seront prélevées directement sur le compte du salarié.

## Votre solution se révèle vraiment favorable au chef d'entreprise...

C'est notre objectif, et nous sommes aujourd'hui l'un des seuls sur le marché à proposer un tel

contrat, avec un tarif particulièrement avantageux pour l'entreprise, de seulement 14,95 € par salarié et par mois.

## Que pensez-vous de la modification envisagée des critères pour les contrats responsables ?

Le gouvernement a lancé une excellente idée avec la complémentaire santé obligatoire pour tous les salariés, mais sans en analyser véritablement les conséquences, notamment au niveau des pertes d'emplois dans le secteur des assurances. Il faut savoir que tous les courtiers qui ne font que du contrat

individuel vont perdre 75% de leur effectif. En ce qui concerne le dé plafonnement du contrat responsable, nous demeurons dans l'incertitude car les décrets sont encore repoussés.

## De votre côté, vous avez pris un pas d'avance sur le marché...

En effet, nous sommes parfaitement prêts. Nous avons augmenté les garanties au cas où la base de l'ANI bougerait et, comme nous savons que le salarié ne se contentera pas de ce minimum, des options ont été mises en place. De plus, notre politique de mutualisation permettra de préserver les intérêts de nos clients.



VOS CONSEILLERS EN ASSURANCES ENTREPRISES

- 80, rue Charles Duchesne  
13851 Aix-en-Provence  
Tél. 04 42 90 00 34

- 96, bd Vivier Merle  
Immeuble Le Fontenoy  
69003 Lyon  
Tél. 04 72 31 00 00

[www.cfassurances.com](http://www.cfassurances.com)